



## Saint-Antoine-sur-Richelieu

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**, convoquée à 20 h, le mardi 2 avril 2024 et tenue à la Maison de la culture Eulalie-Durocher, située au 1028, rue du Rivage, à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Sont présents :

Le maire, monsieur Jonathan Chalifoux

Messieurs les conseillers :

Monsieur Germain Pitre, conseiller #2  
Monsieur Réjean Collette, conseiller #4;  
Monsieur Marc-André Girard-Provost, conseiller #5  
Monsieur Robert Mayrand, conseiller #6.

Étaient absents :

Messieurs les conseillers :

Monsieur David Cormier, conseiller #1;  
Monsieur Louis-Philippe Laprade, conseiller #3;

Est également présente à la séance :

Madame Cynthia Bossé, directrice générale.

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Jonathan Chalifoux, et ce, conformément à l'article 147 du *Code municipal du Québec*.

### **1. Séance ordinaire**

---

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter que la présente séance soit tenue à la Maison de la culture Eulalie-Durocher, située au 1028, rue du Rivage à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

La séance ordinaire du 2 avril 2024 est ouverte par le maire à 20 h.

**ADOPTÉE**

2024-04-110

1.1 Adoption de l'ordre du jour

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit accepté l'ordre du jour, et que soit laissé ouvert le point « Divers » à tout sujet d'intérêt public :

**QUE** soit retiré le point :

4.2 Résolution d'appui à la ville de Contrecoeur – Poste d'ambulance;

**QUE** soit ajouté le point :

10.1 Ajout au journal municipal La Gloriette

**ADOPTÉE**

2024-04-111

1.2 Adoption des délibérations de la séance ordinaire du 5 mars 2024

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Réjean Collette, **APPUYÉ** par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 5 mars 2024.

**ADOPTÉE**

1.3 Mairie - suivi sur différents dossiers

---

Monsieur Jonathan Chalifoux, maire, fait rapport verbal en lien avec plusieurs dossiers municipaux.

1.4 Période de questions générales

---

Une période de 15 minutes pour des questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance. Le conseil municipal se réserve le droit d'interrompre toute question s'il la juge offensante ou inappropriée.

**2. Dépôt de documents**

---

2.1 Budget 2024 - Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton;

2.2 Règlement numéro 32-23-38 modifiant le Règlement numéro 32-06 relatif au Schéma d'aménagement révisé.

**3. Finances**

---

3.1 Comptes à payer

---

2024-04-112

Commenté [AD1]: Valérie

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de mars 2024 pour une somme de 127 740,24\$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 23 191,02 \$ ainsi que les salaires et les DAS pour une somme de 91 168,54 \$.

**ADOPTÉE**

- 3.2 Réseau Biblio de la Montérégie – facturation annuelle et frais d'exploitation 2024 – paiement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2024

**Commenté [AD2]:** Valérie, Louise, Réseau Biblio

**CONSIDÉRANT** les factures 2024-12094 et 2024-12095 transmises par le Réseau Biblio de la Montérégie;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par monsieur Réjean Collette, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit effectué le paiement des factures 2024-12094 et 2024-12095 et du Réseau Biblio de la Montérégie au montant total de 2 992,31 \$, plus les taxes applicables, pour la tarification annuelle 2024 et les frais d'exploitation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2024.

**ADOPTÉE**

- 3.3 Création - Bourses - Finissants de l'école Georges-Étienne-Cartier (GEC)

**Commenté [AD3]:** Valérie, communications, Conseiller2, école GEC

**Commenté [AD4R3]:** Sylvie, il faut envoyer la résolution à l'école GEC.  
Merci JM

**Commenté [AD5R3]:** fait

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal souhaitent soutenir et valoriser les étudiants finissants de l'école Georges-Étienne-Cartier (GEC);

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soient créées, à cette fin, les trois (3) bourses suivantes :

- Bourse de réussite scolaire : 100 \$;
- Bourse de persévérance scolaire: 100 \$;
- Bourse d'engagement : 100 \$;

**QUE** ces bourses soient remises à chaque année.

**ADOPTÉE**

- 3.4 Étude de drainage et plan et devis sur la rue des Prairies - Paiement de facture – Shellex groupe conseil

**Commenté [AD6]:** Valérie et Sylvie (dossier)

**Commenté [AD7R6]:** Sylvie, ici classé la résolution dans le dossier papier et électronique et la transmettre à Shellex

2024-04-113

2024-04-114

2024-04-115

**CONSIDÉRANT** la facture n° 21683 de Shellex groupe conseil pour une étude de drainage et de plan et devis sur la rue des Prairies;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit autorisé le paiement de la facture de Shellex pour un montant de 4 150 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**4. Administration**

**4.1** Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

**CONSIDÉRANT QUE** le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

**CONSIDÉRANT QUE**, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

**CONSIDÉRANT QUE**, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

**CONSIDÉRANT QUE**, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

**CONSIDÉRANT QUE**, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le

**Commenté [AD8]:** Tous les noms du dernier paragraphe

**Commenté [AD9R8]:** Sylvie, il faut transmettre la résolution à toutes les personnes inscrites au dernier paragraphe.

développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

**QUE** le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

**QUE** le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

**QUE** le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme;

**QUE** la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, monsieur Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec,

madame Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, monsieur. Scott Pearce et au président de la FQM, monsieur Jacques Demers.

### **ADOPTÉE**

#### 4.2 Résolution d'appui à la Ville de Contrecoeur – Poste d'ambulance

---

Retiré de l'ordre du jour.

#### 4.3 Demande d'aide financière - Achat et installation - Clôture pour la cour extérieure du service de garde au centre communautaire

---

**CONSIDÉRANT QUE** le service de garde accueille quotidiennement 12 enfants qui bénéficient d'activités éducatives et récréatives;

**CONSIDÉRANT QUE** la cour extérieure n'est actuellement pas clôturée et que cette situation présente un risque pour la sécurité des enfants, et de plus, il y a un fossé assez important;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de remédier à cette situation et d'assurer un environnement sécuritaire pour les enfants, les responsables du services de garde, désire faire l'installation d'une clôture autour de la cour extérieure du service de garde;

**CONSIDÉRANT QUE** cette clôture permettra de délimiter clairement l'espace de jeu des enfants et de prévenir tout accès non autorisé à la cour;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût total de ce projet dépasse les ressources financières disponibles pour le service de garde;

**CONSIDÉRANT QUE** la cour extérieure utilisée par le service de garde est un espace réservé aux activités du service de garde, conformément à l'entente de location intervenue le 19 juin 2023 ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Municipalité assume 50 % du prix total de la soumission reçue pour l'achat et l'installation d'une clôture autour de la cour extérieure du service de garde, et ce, pour une somme de 1 520 \$, plus les taxes applicables.

### **ADOPTÉE**

**Commenté [AD10]:** Valérie, Annie (Service de garde), Martin

**Commenté [AD11R10]:** Sylvie, il faut transmettre la résolution à Annie du service de garde et demander 2 factures pour le contracteur.  
Merci JM

**Commenté [AD12R10]:** Fait

2024-04-117

2024-04-118

4.4 Association des plus beaux villages du Québec – AGA 2024 - inscription et hébergement

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur le maire souhaite participer à l'évènement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'assemblée se déroule à Sainte-Pétronille à l'Île d'Orléans aura lieu les 2 et 3 mai 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Réjean Collette, et **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit autorisée la participation du maire, Jonathan Chalifoux, à l'assemblée générale annuelle de l'Association des plus beaux villages du Québec et qu'à cette fin soit décrété un budget de 225 \$, plus les taxes applicables, pour l'inscription, une nuit et les repas.

**ADOPTÉE**

**Commenté [AD13]:** Valérie, Maire, Sylvie

**Commenté [AD14R13]:** Sylvie, il faut faire l'inscription du maire, il a déjà réservé sa nuit à l'hôtel, les informations sont au point 4.4 dans les documents du caucus. Merci JM

**Commenté [AD15R13]:** fait

2024-04-119

4.5 Ressources humaines – Service de Sécurité incendie - embauche d'un (1) pompier – monsieur Patrick Houle

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Patrick Houle détient déjà les qualifications de pompier 1, opérateur de pompe et premier répondant;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Houle est déjà pompier pour la Municipalité de Saint-Marc-Sur-Richelieu et qu'il compte plusieurs années d'expérience;

**CONSIDÉRANT QUE** la perspective d'embauche d'un nouveau candidat au sein de l'équipe de pompiers du service de sécurité incendie représente une opportunité pour renforcer la capacité d'intervention et apporte un souffle nouveau aux missions de prévention et d'éducation;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, et **APPUYÉ** par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit autorisée l'embauche du pompier Patrick Houle, et ce, conditionnellement à ce que le plumeau soit conforme.

**ADOPTÉE**

**Commenté [AD16]:** Valérie, Mathieu, Patrick Houle

2024-04-120

4.6 Représentants jeunesse – Permission – rencontre au conseil municipal

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2023-11-404, adoptée lors du conseil municipal du 7 novembre 2023, nommait quatre (4) représentants jeunesse dans la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

**CONSIDÉRANT QUE** cette résolution mandatait les jeunes à rencontrer le conseil municipal deux (2) fois par an pour discuter des préoccupations, des idées et des suggestions des jeunes résidents de la Municipalité;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, et **APPUYÉ** par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit autorisée la rencontre des représentants jeunesse lors du conseil municipal du 7 mai 2024, et ce, pour une durée d'environ 15 minutes.

**ADOPTÉE**

5. Sécurité incendie et sécurité civile

5.1 Rapport d'activités du Service de sécurité incendie pour le mois de mars 2024 et des prévisions de dépenses du mois d'avril 2024

Monsieur Réjean Collette, conseiller responsable de la sécurité incendie et de la sécurité civile explique le rapport d'activités du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Mathieu Lachance pour le mois de mars 2024. Le rapport est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Réjean Collette, **APPUYÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit autorisées les prévisions des dépenses pour le mois de mars 2024 pour un montant de 8 954 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

6. Transport et travaux publics

6.1 Rapport d'activités des transports, travaux publics et voirie pour le mois de mars 2024 et des prévisions de dépenses du mois d'avril 2024

Monsieur Marc-André Girard-Provost, conseiller municipal fait rapport verbal sur différents dossiers en lien avec les transports et les travaux publics;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité

**Commenté [AD17]:** Représentants jeunesse (je ne connais pas les noms)

**Commenté [AD18R17]:** Faire le suivi avec Germain Pitre pour savoir qui sont les représentants jeunesse, je crois que les élections étaient cette semaine. Et il faudrait aviser les jeunes qu'ils doivent venir rencontrer le CM au conseil de mai.

**Commenté [AD19R17]:** École : Clémence Pitre et Lucas Ménard

Shanda va nous revenir avec noms MDJ

**Commenté [AD20R17]:** \*\*JACINTHE,  
Peux tu svp faire l'invitation

2024-04-121

**Commenté [AD21]:** Valérie, Mathieu

2024-04-122

**Commenté [AD22]:** Valérie, Martin



des conseillers que soient autorisées les prévisions des dépenses de février 2024 pour un montant de 10 867,16 \$, plus les taxes applicables.

### **ADOPTÉE**

- 2024-04-123
- 6.2 Avis de motion et dépôt – Règlement 2024-03 décrétant une dépense de 141 000 \$ et un emprunt de 141 000 \$ pour les honoraires d'ingénierie et les coûts des travaux liés à l'asphaltage de la rue des Prairies

Monsieur Robert Mayrand, conseiller, donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption le Règlement 2024-03 décrétant une dépense de 141 000 \$ et un emprunt de 141 000 \$ pour les honoraires d'ingénierie et les coûts des travaux liés à l'asphaltage de la rue des Prairies.

Le projet de règlement est déposé au conseil, séance tenante.

- 2024-04-124
- 6.3 Autorisation de passage - Grand prix des mairies – course à vélo

**CONSIDÉRANT QUE** Le Club cycliste Dynamiks de Contrecoeur, l'équipe Skyline Cadence, la Ville de Contrecoeur, la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, le Port-de-Montréal et les partenaires sont heureux d'accueillir la course espoirs et élite;

**CONSIDÉRANT QUE** la course aura lieu le dimanche 12 mai 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit autorisé le passage des cyclistes sur le territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu le dimanche 12 mai 2024.

### **ADOPTÉE**

## **7. Hygiène du milieu**

- 7.1 Rapport environnement et agriculture - suivi sur différents dossiers

Monsieur Marc-André Girard-Provost, conseiller municipal fait rapport verbal sur différents dossiers en lien avec l'environnement et l'agriculture.

**Commenté [AD23]:** Valérie, Cynthia, dossier (papier et électronique)

**Commenté [AD24]:** Martin, Mathieu, Shanda, Marie-Claude

2024-04-125

7.2 Démission – Comité d’embellissement de la **Municipalité**

**Commenté [AD25]:** Mettre à jour le tableau des nominations

**CONSIDÉRANT** la lettre de démission de monsieur Réjean Collette, conseiller municipal, à titre d'élu responsable du comité d'embellissement de la Municipalité (CEM);

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**DE** prendre acte de la démission de monsieur Réjean Collette, à titre d'élu responsable du CEM, effective dès maintenant;

**QUE** soit modifiée la résolution n° 2021-11-368 afin de retirer la responsabilité « Embellissement du paysage » des responsabilités de monsieur Réjean Collette.

**ADOPTÉE**

2024-04-126

7.3 Adoption - Règlement n°2024-01 relatif au comité consultatif en environnement et en **embellissement**

**Commenté [AD26]:** Dossier papier et électronique, Floriane

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 5 mars 2024;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé par un membre du conseil municipal aux personnes présentes à la séance du 5 mars 2024 et que des copies du projet de règlement étaient aussi disponibles avant la séance, au bureau municipal et sur le site Internet de la Municipalité;

**ATTENDU QU'**au plus tard deux jours avant la date d'adoption du règlement, toute personne pouvait en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents ou trouver le règlement sur le site Internet de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement à adopter sont mises à la disposition du public depuis le début de la séance et qu'une copie se trouve sur le site Internet de la Municipalité;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit adopté le Règlement n°2024-01 relatif au comité consultatif en environnement et en embellissement (CCEE).

**ADOPTÉE**

2024-04-127

- 7.4 Modification – Résolution 2024-03-106 - Fauchage de la végétation le long des abords de route - Demande de prix conjoint avec la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu – Autorisation d’octroi de contrat

Commenté [AD27]: Cynthia, Martin, Valérie

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2024-03-106 - Fauchage de la végétation le long des abords de route - Demande de prix conjoint avec la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit modifiée la résolution 2024-03-106 - Fauchage de la végétation le long des abords de route - Demande de prix conjoint avec la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu afin d'autoriser madame Cynthia Bossé, directrice-générale à attribuer le contrat a la firme ayant la plus basse soumission conforme;

**QUE** soit autorisée la Municipalité à joindre d'autres municipalités.

**ADOPTÉE**

2024-04-128

- 7.5 Recommandation favorable à l'orientation préliminaire émise par la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant la demande à portée collective

Commenté [AD28]: Cynthia, Martin, Floriane, Michel et MRCVR

**CONSIDÉRANT QUE** QU'en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c. P-41.1) (LPTAA), une MRC peut soumettre une demande à portée collective (îlots déstructurés résidentiels) à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) s'est prévalu de cette possibilité en adoptant la résolution numéro 09-06-167, le 4 juin 2009, et qu'à la suite de cette demande, la CPTAQ a rendu une décision le 25 mars 2010 (dossier n° 363352);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRCVR a adressé une seconde demande à portée collective en adoptant la résolution numéro 20-02-065, lors de la séance du Conseil de la MRCVR tenue le 20 février 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la CPTAQ a tenu, le 27 avril 2023, une rencontre de discussion par vidéoconférence au sujet du dossier n° 427446, réunissant les personnes intéressées au

sens de l'article 59 de la LPTAA (MRCVR, municipalités et Union des producteurs agricoles);

**CONSIDÉRANT QUE** lors de cette rencontre, la CPTAQ a exposé sa position, îlot par îlot, que des discussions ont eu lieu et qu'un consensus a été atteint;

**CONSIDÉRANT QUE** la CPTAQ a informé la MRCVR par courriel, le 14 juin 2023, de sa décision de ne pas revoir les limites (ajustements mineurs au cadastre) de certains îlots ayant fait l'objet de la première décision au dossier n° 363352, tel que l'avait demandé la MRCVR dans sa seconde demande;

**CONSIDÉRANT QUE** la CPTAQ a produit une orientation préliminaire le 22 janvier 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la CPTAQ prévoit rendre une décision synthèse qui englobe celle ayant été rendue en 2010;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 62.6 de la LPTAA, pour rendre une décision sur une demande à portée collective, la CPTAQ doit avoir reçu l'avis favorable des personnes intéressées;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a pris connaissance de l'orientation préliminaire de la CPTAQ en ce qui concerne la demande à portée collective de la MRCVR et s'en déclare satisfait

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu appuie favorablement l'orientation préliminaire de la CPTAQ dans le dossier n° 427446 de la demande à portée collective de la MRCVR, qui identifie les îlots déstructurés résidentiels en zone agricole permanente, et ce, en vue de l'émission d'une décision par la CPTAQ.

**ADOPTÉE**

2024-04-129

7.6 Mandat – Comité consultatif en environnement et embellissement

Commenté [AD29]: Valérie, Floriane, Michel

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite amorcer la transition vers une économie plus verte et socialement responsable;

**CONSIDÉRANT QUE** cette transition s'entreprind notamment à l'aide d'instruments économiques utilisés en écofiscalité;

**CONSIDÉRANT QUE** ces instruments visent à inciter les citoyens à délaisser les comportements qui produisent des effets néfastes sur l'environnement et engendrent des coûts économiques et sociaux importants et à favoriser les comportements qui réduisent au minimum l'empreinte écologique;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, **APPUYÉ** par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit mandaté le comité consultatif en environnement et en embellissement à faire diverses recommandations liées aux instruments économiques utilisés en écofiscalité.

**ADOPTÉE**

8. Vie culturelle, communautaire et bibliothèque

8.1 Dépôt du rapport d'activités de la vie culturelle et communautaire pour le mois de mars 2024 et des prévisions de dépenses du mois d'avril 2024

Commenté [AD30]: Valérie, Marie-Claude

2024-04-130

Le rapport de madame Marie-Claude Bouchard, responsable de la vie culturelle et communautaire, est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers que soient autorisées les prévisions des dépenses d'avril 2024 pour un montant de 450 \$, plus les taxes applicables, afin d'organiser la consultation publique sur la famille prévue le 13 avril 2024.

**ADOPTÉE**

2024-04-131

8.2 Dépôt du rapport d'activités de la bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion pour le mois de mars 2024 et des prévisions de dépenses du mois d'avril 2024

Commenté [AD31]: Valérie et Louise

Le rapport de madame Louise Ricard, responsable, par intérim, de la bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

Le rapport financier de la Bibliothèque est également déposé.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers que soient autorisées les prévisions des dépenses d'avril 2024 pour un montant de 1 000 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

2024-04-132

8.3 Dépôt du rapport d'activités des loisirs et infrastructures récréatives pour le mois de mars 2024 et des prévisions de dépenses du mois d'avril 2024

Commenté [AD32]: Valérie et Shanda

Le rapport de madame Shanda Leclair, responsable des loisirs, de la vie communautaire et des infrastructures sportives est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soient autorisées les prévisions de dépenses d'avril 2024 pour un montant de 300 \$, plus les taxes applicables afin de célébrer la journée de la terre avec les enfants de l'école Georges-Étienne-Cartier;

**QUE** soit autorisée madame Leclair à mettre en branle les inscriptions pour le Camp de jour 2024, et ce, à compter du 4 avril 2024;

**QUE** soit autorisée madame Leclair à faire les démarches afin d'offrir le cours de Gardiens avertis et Rester seul aux jeunes citoyens de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

**ADOPTÉE**

8.4 Demande de bonification de l'enveloppe budgétaire -  
Programme de partenariat territorial de la Montérégie-Est

**Commenté [AD33]:** Dernier paragraphe

**Commenté [AD34R33]:** Sylvie, il faut transmettre cette résolution à tous ceux qui sont mentionnés dans le dernier paragraphe. Merci JM

**CONSIDÉRANT** l'Entente de partenariat territorial pour les arts et les lettres en Montérégie renouvelée pour une durée de trois ans (2023-2026) réalisée dans le cadre du Programme de partenariat territorial de la Montérégie-Est.

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente sectorielle de développement pour les arts et les lettres entre le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la MRC de La Vallée-du-Richelieu et les MRC d'Acton, de Beauharnois-Salaberry, du Haut-Richelieu, du Haut-Saint-Laurent, des Jardins-de-Napierville, de Marguerite-D'Youville, des Maskoutains, de Pierre-De Saurel, de Roussillon, de Rouville et de Vaudreuil-Soulanges, le Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges, la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente a permis de distribuer 844 270 \$ aux artistes et organismes culturels de la Montérégie, (42 projets) dont 230 900 \$ pour la réalisation de 12 projets en Montérégie-Est au cours de la prochaine année;

**CONSIDÉRANT** la participation financière de la MRC de la Vallée-du-Richelieu pour un montant de 5 000\$ par an sur trois (3) ans provenant de l'enveloppe du Fond régions et ruralité (FRR) – Volet 2;

**CONSIDÉRANT** les retombées positives de ce programme en ce qui a trait à la création artistique, l'essor et la diffusion des artistes de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de la Vallée-du-Richelieu a reçu dix-sept (17) candidatures d'artistes et d'organismes;

**CONSIDÉRANT QUE** seulement deux (2) projets d'artistes ont été retenus dans la MRC de la Vallée-du-Richelieu;

**CONSIDÉRANT QUE** qu'aucun organisme culturel n'a reçu de financement versus huit (8) organismes en Montérégie;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, et **APPUYÉ** par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**DE** demander à la MRC de la Vallée-du-Richelieu de bonifier l'enveloppe budgétaire dédiée à l'entente de partenariat territorial afin de soutenir les professionnels des arts et des lettres sur le territoire;

**DE** transmettre copie de la présente résolution au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), aux douze (12) municipalités de la MRC de la Vallée-du-Richelieu, au Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges, à la

Ville de Longueuil ainsi qu'à la Table de concertation régionale de la Montérégie.

**ADOPTÉE**

- 2024-04-134 8.5 Affichage - Postes d'arbitres et poste de responsable des arbitres pour la saison de soccer 2024

Commenté [AD35]: Shanda

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite offrir un meilleur service aux citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** la ligue de soccer des Patriotes demande aux Municipalités d'embaucher leurs arbitres;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit mandatée madame Shanda Leclair, responsable des loisirs, de la vie communautaire et des infrastructures récréatives, à procéder à l'affichage des mises en candidature pour les postes d'arbitres et de responsable des arbitres pour la saison de soccer 2024.

**ADOPTÉE**

- 2024-04-135 8.6 Entente d'aide financière – Programme vitalité rurale de la MRC de la Vallée-du-Richelieu

Commenté [AD36]: Marie-Claude

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2024-01-023 du conseil Municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu a approuvé la demande d'aide financière pour un projet pour la relance de la Maison de la culture Eulalie-Durocher et la création d'un parcours ludique extérieur dans le cadre du Programme vitalité rurale de la MRC de la Vallée-du-Richelieu;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de la Vallée-du-Richelieu a approuvé la demande de fonds pour le projet ci-haut mentionné et a transmis le projet d'entente d'aide financière à la Municipalité;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit approuvé le protocole d'entente avec la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu Fonds vitalité rurale 2024;

**QUE** soit mandatés monsieur Jonathan Chalifoux, maire et madame Cynthia Bossé, directrice générale, à signer l'entente, pour et au nom de la Municipalité;



**QUE** soit autorisée, madame Marie-Claude Bouchard, responsable vie culturelle et communautaire à disposer des sommes reçues de cette aide financière dans le cadre de ce projet.

**ADOPTÉE**

- 8.7 Demande d'aide financière au programme de Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine en vue des festivités du 275<sup>e</sup> de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Commenté [AD37]: Marie-Claude

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu souhaite déposer une demande d'aide financière au programme de Développement des communautés;

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme de développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine a été créé pour aider à célébrer les communautés, leur passé et leur présent;

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme permet d'offrir plus d'occasions aux artistes locaux; artisans locaux; aux interprètes du patrimoine ou aux spécialistes locaux; et aux passeurs culturels des Premières Nations, Inuits, et Métis de s'engager dans leur communauté dans le cadre de festivals, d'événements et de projets et qu'il permet aussi aux groupes locaux de célébrer l'histoire et le patrimoine de leur localité;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit autorisée madame Marie-Claude Bouchard, responsable de la vie culturelle et communautaire à déposer la demande d'aide financière dans le cadre du programme de Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine pour et au nom de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et à signer tous les documents afférents.

**ADOPTÉE**

- 8.8 Adhésion à Zone Loisir Montérégie 2024-2025 – Culture Montérégie

Commenté [AD38]: Valérie, Shanda

**CONSIDÉRANT QUE** l'adhésion à Zone Loisir Montérégie donne accès à plusieurs services dont le soutien aux membres, l'admissibilité au programme Population active, l'emprunt de matériel adapté, et ce, gratuitement;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers :

2024-04-136

2024-04-137

**QUE** soit autorisée la demande d'adhésion à Zone Loisir Montérégie 2024-2025 pour un montant de 75 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

- 8.9 Protocole d'entente – 21<sup>e</sup> groupe Scout de Beloeil - Politique de reconnaissance des organismes et initiative citoyenne

Commenté [AD39]: Shanda

**CONSIDÉRANT** la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes et initiatives citoyennes, adoptée le 7 avril 2020;

**CONSIDÉRANT** la demande de reconnaissance et soutien déposée par les représentants des différents organismes;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Réjean Collette, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit approuvé le protocole d'entente avec l'organisme 21<sup>e</sup> groupe Scout de Beloeil;

**QUE** soit mandatée madame Shanda Leclair, responsable des loisirs, de la vie communautaire et des infrastructures récréatives, à signer l'entente, pour et au nom de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**9. Urbanisme**

- 9.1 Dépôt du rapport d'activités du Service d'urbanisme pour le mois de mars 2024

Monsieur Robert Mayrand fait rapport verbal des activités réalisées au Service de l'urbanisme pour le mois de mars 2024 et il dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 mars 2024.

- 9.2 Renouvellement de mandats – Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Commenté [AD40]: Valérie, Floriane, Michel, Sylvain Charrette et Chantal Pageau

**CONSIDÉRANT** le Règlement 2009-010, règlement concernant le comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**CONSIDÉRANT QU'**un mandat au sein du CCU est d'une durée de deux (2) ans;

**CONSIDÉRANT QUE** les mandats de monsieur Sylvain Charette et madame Chantal Pageau sont terminés et que ceux-ci désirent poursuivre pour un nouveau mandat;

2024-04-138

2024-04-139

**CONSIDÉRANT QU'**une période minimale de trois (3) mois s'est écoulée depuis la fin de leur mandat;

**CONSIDÉRANT QUE** les postes disponibles ont été affichés durant cette période, et ce, sans avoir trouvé preneur;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soient acceptés les candidatures de monsieur Sylvain Charette et madame Chantal Pageau, membres du CCU, et ce, pour un mandat d'une durée de deux (2) ans.

**ADOPTÉE**

- 9.3 Avis de motion et dépôt – Règlement 2009-002-011 modifiant le règlement de zonage n° 2009-002 relativement aux arbres et aux haies

Monsieur Robert Mayrand, conseiller, donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption le Règlement 2009-002-011 modifiant le règlement de zonage n° 2009-002 relativement aux arbres et aux haies.

Le projet de règlement est déposé au conseil, séance tenante.

- 9.4 Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement - Règlement n° 2009-002-012 modifiant le règlement de zonage n° 2009-002 relatif aux droits acquis

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 5 mars 2024;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé par un membre du conseil municipal aux personnes présentes à la séance du 5 mars 2024 et que des copies du projet de règlement étaient aussi disponibles avant la séance, au bureau municipal et sur le site Internet de la Municipalité;

**ATTENDU QU'**au plus tard deux jours avant la date d'adoption du règlement, toute personne pouvait en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents ou trouver le règlement sur le site Internet de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement à adopter sont mises à la disposition du public depuis le début de la séance et qu'une copie se trouve sur le site Internet de la Municipalité;

**Commenté [AD41]:** Dossier papier et électronique, Floriane et Michel

**Commenté [AD42]:** Dossier papier et électronique, Floriane et Michel

2024-04-140

2024-04-141

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit adopté le premier projet de Règlement n°2009-002-012 modifiant le règlement de zonage n° 2009-002 relatif aux droits acquis.

**ADOPTÉE**

9.5 Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) - 1047, rue du Rivage

Commenté [AD43]: Floriane et Michel

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'ajout d'une porte-fenêtre et d'une fenêtre au rez-de-chaussée du bâtiment principal de la propriété foncière sis au 1047 de la rue du Rivage est assujéti au règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA);

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise à ajouter une porte-fenêtre de 8' x 8' et une fenêtre de 46" x 48" afin de créer des ouvertures semblables à celles du deuxième étage, au rez-de-chaussée et d'augmenter la luminosité interne du bâtiment;

**CONSIDÉRANT QUE** les critères du secteur recommandent la préservation des caractéristiques architecturales du noyau villageois et la mise en valeur des caractéristiques patrimoniales des bâtiments existants;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux visés par la demande ne satisfont pas ces critères;

**CONSIDÉRANT QUE** le type de porte proposée ne met pas en valeur les caractéristiques patrimoniales du secteur patrimonial;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment du 1047, rue du Rivage est situé dans la zone patrimoniale de notre règlement PIIA;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment principal du 1047, rue du Rivage se situe à moins de 150 mètres des limites d'implantation d'un bâtiment situé, répertorié ou catégorisé à l'article 2.4 du Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA);

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité consultatif en urbanisme ont pris connaissance de tous les documents concernant cette demande de rénovation et en ont évalué les critères et les objectifs;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité consultatif en urbanisme recommandent que soient autorisés les travaux de rénovation sous certaines conditions;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Robert Mayrand, **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers :

Le conseiller, monsieur Réjean Collette, demande le vote.

Vote contre la proposition

Réjean Collette

Vote pour la proposition

Marc-André Girard-Provost

Germain Pitre

Robert Mayrand

**QUE** soit refusée la demande de PIIA pour le 1047, rue du Rivage telle que présentée;

**QUE** soit acceptée une demande de PIIA pour le 1047, rue du Rivage, en changeant la porte par une porte française.

**ADOPTÉE**

## **10. Divers**

---

### 10.1 Ajout de pages à la Gloriette

---

**CONSIDÉRANT** les différents commentaires reçus de la part des citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** ceux-ci aimeraient que les articles soient écrits de façon plus facile à lire, plus aérés;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite offrir à la population un journal accessible à tous et répondant au besoin de tous;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, et **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit autorisé un budget supplémentaire pour ajouter, au plus, quatre (4) pages au journal pour un total de 12 pages, et ce, afin que les articles soient plus visibles et plus aérés.

**ADOPTÉE**

## **11. Période de questions**

---

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une période de trente (30) minutes maximum. Le conseil municipal se réserve le droit d'interrompre toute question s'il la juge offensante ou inappropriée.

2024-04-144

**12. Correspondance**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les élus ont reçu la correspondance plus de soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers d'admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de mars 2024.

**ADOPTÉE**

2024-04-145

**13. Levée de la séance**

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21 h 18.

**ADOPTÉE**

---

Jonathan Chalifoux  
Maire

---

Cynthia Bossé  
Directrice générale

Je, Jonathan Chalifoux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.